

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	20	27		
		Dont procurations		
		07		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	27	00	00	00

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU DES DELIBERATIONS

/ 3 SEP. 2018

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mercredi 25 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-cinq juillet** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Emile GONIER, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Jean-Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Raphael BORDELAIS, Marie GARON, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN.

Absents : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Victorien QUIMBERT, Christian DORDONNE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

19/07/2018

Date d'affichage de la convocation

19/07/2018

Objet de la Délibération

SPORT

**Subvention
à l'Association ASCOIA****Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :

Arlette BRAVO-PRUDENT

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASCOIA

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la demande de l'Association d'athlétisme Asco Inter Atlas (ASCOIA), de prise en charge du billet d'avion de l'athlète Jean-Christophe DURANTY au titre de sa participation au championnat de France cadet d'athlétisme du 20 au 22 juillet 2018 à Bondoufle ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances », en date du 10 juillet 2018 ;

- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 16 juillet 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- Une subvention d'un montant de six cent trente-quatre euros et cinquante-six cents (634,56 €) est attribuée à l'association ASCO INTER ATLAS (ASCOIA), pour participer au financement des frais de transport aérien de l'athlète Jean-Christophe DURANTY, au titre de sa participation aux championnats de France cadet d'athlétisme du 20 au 22 juillet 2018 à Bondoufle (91) ;
 - La somme correspondante est imputée à l'article 6574 du budget communal.
-

Pour extrait certifié conforme,

Schœlcher, le 30 AOUT 2018

Le Maire ~~P/Le Maire empêché~~
et par délégation,
Le 2^{ème} Adjoint

Marie GARON

